

## PACK PARRAINAGE

Permet de remercier le parrain pour l'arrivée d'un nouveau licencié.

### LE PARRAIN - 50 %

Licencié(e) Senior en 2024  
qui reprend sa licence  
dans le même club



### LE PARRAINÉ

Jamais Licencié (Sénior ou Jeune)  
Inexistant sur la base Fédérale  
Pas de Réduction

### CONDITIONS

- Prendre sa licence dans un même club et en même temps avant le 31 Mai.
- **Le parrain ne peut pas être mineur (Benjamins, minimes, cadets, juniors).**
- Un bordereau spécifique est à remplir par le président du club et à transmettre au comité départemental
- Le Comité Régional prend en charge la différence non perçue du tarif voté lors de l'assemblée générale de votre comité départemental
- Les frais liés à la perte d'une licence restent à la charge du licencié.

## PACK AVANTAGE LICENCE JUNIOR

Permet de récompenser un première année de junior

Un jeune licencié dans la catégorie CADET en 2024,  
passant dans la catégorie JUNIOR en 2025, peut prétendre  
à un avantage de 50 % sur le tarif de sa licence.

### CONDITIONS

- Prendre sa licence dans le même club
- Un bordereau spécifique est à remplir par le président du club et à transmettre au comité départemental.
- Le Comité Régional prend en charge la différence non perçue du tarif voté lors de l'assemblée générale de votre comité départemental
- Les frais liés à la perte d'une licence restent à la charge du licencié.